EXTRAIT DU **REGISTRE**
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 06 novembre 2026
Délibération 2026-56

Par suite d'une convocation en date du 23 octobre 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 06 novembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, BORDE Christophe, COUTANT HUPPE Sophie, PRATIQUE Emilie, LAFON Rémy, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Représentés : FROIDEFOND Olivier
Absents excusés : FROIDEFOND Olivier, GAILLARD Marlène, FONCY Guillaume, TARRADE Simon,
Absents non excusés :
Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,
Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.

Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2025, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP Nord Est Périgord.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 07/11/2026
Publiée le

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,





AR Prefecture
024-212401715-20261106-DELIB_202656-DE
Reçu le 07/11/2026